



Comité du Notariat Pays de Loire

LETTRE D'INFORMATION – décembre 2020 - TOURAINE

Secrétaire régional

Roger CLENET

6, rue de Ligner
37520 LA RICHE

Déléguée pour l'Indre et Loire

Danielle MAUDUIT

1 rue des Pierres Philippe
37500 RIVIERE

☎ 02 47 39 54 24 – 06 99 96 45 72
roger.clenet@wanadoo.fr

☎ 02 47 93 44 91 – 07 85 26 04 04
jl-mauduit@orange.fr

Cher(e) Collègue,

Après une longue période de confinement au printemps, un été en demi-teinte, l'automne est perturbé par la reprise de cette crise sanitaire qui dure.

Nous espérons que vous avez traversé cette période sans encombre, que vous avez réussi à échapper à ce dangereux virus, et que vous allez bien.

Pour préserver la santé de ses assurés retraités dès le confinement, la CRPCEN a suspendu toutes les activités des Comités. Il n'a donc pas été possible d'organiser la réunion d'information prévue en octobre 2020.

Il y a plus de 5 000 retraités dans les six départements formant le ressort de notre Comité (Indre et Loire, Loir et Cher, Loiret, Maine et Loire, Mayenne et Sarthe), et plus de 1 000 dans le seul département de Touraine. Il est donc difficile de joindre chacun individuellement : si vous avez connaissance dans vos relations d'un (une) collègue en difficulté, n'hésitez pas à nous le signaler pour que nous puissions la contacter et tenter de lui apporter un peu d'aide.

Pour maintenir un minimum de contact (en plus du LIEN SOCIAL diffusé périodiquement par la CRPCEN), nous avons choisi d'adresser aux retraités qui participent souvent à nos réunions cette lettre d'information qui contient quelques nouvelles de notre Caisse et de la profession.

1 = CALENDRIER 2021 - Réunions départementales d'information

Les dates des réunions d'information assemblées générales et repas pour 2021 ont été fixées en février 2020 (juste avant l'aggravation de la crise sanitaire). Voici donc le calendrier prévisionnel :

- Mardi 11 ou 18 mai 2021 : 53 MAYENNE
- Jeudi 10 juin 2021 : 45 LOIRET
- Mardi 5 octobre 2021 : 49 MAINE ET LOIRE
- Mardi 12 octobre 2021 : 37 INDRE ET LOIRE
- Jeudi 4 novembre 2021 : 72 SARTHE
- Jeudi 18 novembre 2021 : 41 LOIR ET CHER

Ces dates sont évidemment susceptibles de modifications, notamment en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, des restrictions ou interdictions de déplacements et de réunions et de l'aval de la CRPCEN. Elles seront évidemment confirmées en temps utile.

2 = ACTUALITE de la CRPCEN (fonctionnement, situation, etc...)

La CRPCEN n'échappe évidemment pas à la crise sanitaire qui perturbe le fonctionnement des services.

❖ Comment la CRPCEN a-t-elle traversé la crise sanitaire?

- Le 17 mars 2020, tout le personnel a été confiné.
- Le taux de télétravailleurs a rapidement atteint 80 % grâce au travail du service informatique.
- Les agents ont emporté leur ordinateur de bureau chez eux pour poursuivre leur mission à leur domicile,
- La charge de travail s'est envolée en raison des indemnités journalières à verser aux salariés qui gardaient leurs enfants à domicile (+ 70%),
- Techniquement, il n'était pas possible de concilier télétravail et réponse téléphonique : la CRPCEN a été contrainte de fermer son service téléphonique,
- Un « espace service » a été mis en place sur le site internet pour permettre des échanges dématérialisés avec les bénéficiaires du régime, et ce nouveau service a enregistré rapidement des milliers d'inscrits,
- De nombreuses informations ont été mises en ligne sur le site de la caisse,
- Et la fréquentation du site internet de la CRPCEN a presque doublé.

❖ Comment joindre la CRPCEN ?

Cette question a été posée de nombreuses fois. Le confinement général et le télétravail à domicile ne permettaient plus de joindre les services, et la plateforme téléphonique a dû être fermée temporairement. Les seules personnes présentes physiquement (direction, services informatiques et comptables) n'avaient évidemment pas la possibilité de répondre aux appels et de satisfaire les nombreuses demandes. Des dispositions techniques ont été mises en place dans l'urgence, et il a fallu résoudre de nombreuses difficultés.

Voilà la situation actuelle :

- La plateforme téléphonique fonctionne à nouveau de 9 h 30 à 12 h 30 du lundi au vendredi,
- Les appels sont très nombreux, le temps d'attente est parfois long ; éviter les appels répétitifs ou non urgents.
- Pour plus d'efficacité, un serveur vocal oriente les appels vers le télé-conseiller spécialisé (maladie, retraite, action sociale, etc...),
- Les personnes qui ont internet doivent se connecter en priorité à l'espace sécurisé qui garantit un suivi des demandes et permet l'envoi sécurisé de documents,
- L'espace sécurisé est accessible en haut à droite sur la page d'accueil du site : www.crpcen.fr,
- Les télé-conseillers peuvent rappeler les personnes qui nous adressent une demande via le site internet et qui précisent clairement que cette demande est urgente et expliquent brièvement leur problème,
- Tous les après-midi, les télé-conseillers rappellent des bénéficiaires dans le cadre de cette nouvelle organisation,
- De nombreuses réponses aux questions les plus fréquentes ont été mises en ligne sur le site internet.

❖ La crise a-t-elle un impact sur les finances de la CRPCEN ?

- L'activité des études a chuté en mars entraînant une baisse brutale des ressources financières,
- Heureusement, l'activité a repris très rapidement pour atteindre en juin un niveau équivalent aux mois précédents la crise,
- La perte financière a donc été limitée en 2020 mais la brusque rupture de ressources en mars a inquiété la direction et les administrateurs,
- Depuis le déconfinement, l'activité a repris dans les études qui se sont organisées pour permettre le télétravail à certains salariés, et le travail dans le respect strict des consignes sanitaires à ceux pour lesquels le télétravail n'était pas possible.

Quelques chiffres (issus des statistiques de la CRPCEN) :

	oct-19	mars-20	mai-20	oct-20
Salariés	58 063	59 477	59 528	61 465
Chômeurs	3 751	3 738	3 786	3 792
Retraités	78 446	79 156	79 346	79 622
Bénéficiaires de l'assurance maladie	142 543	145 797	144 713	146 840

Pendant l'année écoulée, le nombre de salariés a toujours été en légère progression, et le nombre de chômeurs est resté stable. En ce qui concerne les produits des études, une baisse « contenue » est observée sur l'année écoulée, après une progression à deux chiffres entre octobre 2018 et 2019.

Quant à la « masse salariale » (le total des salaires versés), elle est sur l'année écoulée en très légère progression par rapport à l'année précédente.

Le notariat semble donc avoir traversé la crise sans trop de « dégâts », grâce notamment au télétravail (qui a du être « improvisé » dans l'urgence par de nombreuses études non préparées à cette situation inédite), et le volume d'activité reste important dans de nombreuses études, ce qui est rassurant.

3 = LES PERSPECTIVES

❖ La réforme des retraites

Le dossier n'est plus, pour l'instant, à l'ordre du jour, bien que la reprise des travaux ait été annoncée par les pouvoirs publics. La vigilance reste évidemment de mise.

❖ La Convention avec l'ETAT

Une nouvelle COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) avec l'Etat est en cours de négociation pour la période 2021-2025.

Le rapport préliminaire de l'iGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) n'a pas remis en cause les comités du notariat, mais préconise (...encore et toujours...) des économies budgétaires. L'augmentation régulière du nombre d'assurés et de retraités, et la situation financière saine et excédentaire de la CRPCEN sont évidemment mises en avant dans les négociations.

❖ Les perspectives post crise pour les comités ?

La direction de la CRPCEN est consciente que le dialogue a été difficile et insuffisant pendant la crise, notamment en raison des difficultés pour joindre les services au téléphone.

Des efforts particuliers seront déployés après la crise pour accentuer les relations, notamment par la présence d'un représentant de la CRPCEN aux réunions d'information quand elles pourront reprendre.

4 = CONCLUSION

Le GUIDE de l'ACTION SANITAIRE DU NOTARIAT 2021 est en cours de préparation, et devrait être disponible au début de l'année 2021. Il devrait être mis à la disposition de tous les assurés, soit en version « papier » adressée par la Poste, soit en version dématérialisée.

N'hésitez pas à nous signaler toute difficulté de réception de ce guide.

Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons de nouvelles informations.

Entretemps, prenez soin de vous, portez-vous bien, et passez, autant que faire se peut en ce moment, de bonnes fêtes de fin d'année.

